

En exécution de la directive 89/686/CEE du 21 décembre 1989 concernant le rapprochement des législations des états membres relatives aux équipements de protection individuelle et des décrets n° 92-765, 766 et 768 du 29 Juillet 1992 portant transposition de cette directive en droit français,

L'INSTITUT TEXTILE DE FRANCE
Direction Régionale LYON
Avenue Guy de Collongue
BP 60
69132 ECULLY CEDEX

habilité par arrêté du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, en date du 11/08/1992,
identifié sous le numéro 0072 (publié au JOCE)

attribue

L'EXTENSION de l'ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE

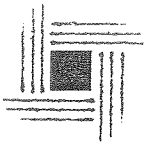
n° 0072/011/162/03/96/0189/EX01 03 96

au modèle d'équipement de protection individuelle suivant :

- **Gant de protection : SANDOU**

- **Fabricant : ETS ROSTAING S.A.**
BP 6
01800 VILLIEU

- **Demandeur : ETS ROSTAING S.A.**
BP 6
01800 VILLIEU

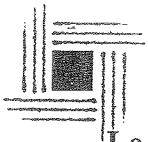


- Description :
manière suivante :

- Le gant faisant l'objet de la présente attestation est constitué de la manière suivante :
- . C'est un gant 5 doigts de coupe américaine pouce rapporté de type crispin.
 - . Il possède une manchette de type crispin d'une longueur de 190 mm.
 - . La paume et le dos du pouce sont réalisés en bouclette Kévlar de 550 g/m² de couleur jaune, la manchette est en croûte de bovin et le dos du gant est en croûte de veau de couleur grise.
 - . La paume du gant est doublée d'un molleton 100 % laine sur fond coton 320 g/m².
 - . Sa longueur totale minimale est d'environ 390 mm.
 - . Il offre une très bonne résistance à la coupure et à la déchirure et une assez bonne résistance à l'abrasion.
 - . C'est un gant de protection contre les risques thermiques qui permet la manipulation de pièces chaudes n'excédant pas 400 °C.
 - . Il n'est pas étanche aux liquides et n'offre pas de ce fait de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.
 - . Il est fabriqué en taille unique.
 - . L'entretien peut s'effectuer par nettoyage à sec. Les performances ne sont pas garanties dans le cas de nettoyages fréquents.
 - . Il doit être stocké dans son emballage d'origine dans un endroit frais, sec et à l'abri de la lumière.

- Les niveaux de performance obtenus sont les suivants :

- Essais mécaniques :
 - Abrasion : niveau 2
 - Coupure : niveau 4
 - Déchirure : niveau 4
 - Perforation : niveau 1
- Dextérité : niveau 0
- Valeur du pH et teneur en chrome : conformes
- Essais thermiques :
 - Comportement au feu : niveau 4
 - Chaleur de contact : niveau 4
 - Chaleur convective : niveau X
 - Chaleur radiante : niveau X
 - Petites projections : niveau X
 - Grosses projections : niveau X



- Le marquage CE est réalisé sur le gant et se présente de la façon suivante :

Sigle ROSTAING
SANDOU
N° lot
9
CE 95 0072
Pictogramme des risques mécaniques
avec niveaux de performances 2 4 4 1
Pictogramme chaleur et feu
avec niveaux de performances 4 4 X X X X

- La conformité aux exigences essentielles listées dans l'annexe II de la directive 89/686, paragraphes 1.1 - 1.2 - 1.3 - 1.4 - 2.2 - 3.3 - 3.6 a été vérifiée en utilisant les normes harmonisées suivantes:

- . EN 420 pour les exigences générales
- . EN 388 pour les risques mécaniques.
- . EN 407 pour les risques thermiques

- Le modèle objet de cette extension ne diffère du modèle de référence RBKV7D1/550 que par les points suivants :

- C'est un gant 5 doigts alors que le modèle de référence est une moufle.

- Le dos du gant est en croûte de veau alors que celui du modèle de référence est en bouclette Kévlar.

Ces modifications ne remettent pas en cause la conformité aux exigences essentielles qui ont été prises en compte pour l'attestation d'examen CE de type délivrée au modèle de référence.

Ecully, le 29 Mars 1996

Le Directeur d'I T F DR Lyon



INSTITUT TEXTILE
DE FRANCE

Avenue Guy de Collongue

BP 60 69132 ECULLY CEDEX

Tél (33) 72 86 16 00 Télécopie (33) 78 43 39 61

Michelle JARRIGEON

NOTA : Toute modification apportée au matériel neuf objet de la présente attestation d'examen CE de type doit être portée à la connaissance de l'organisme habilité en application de l'article R 233-62 du Code du Travail, ainsi que toute modification des informations contenues dans le dossier technique sur la base duquel l'extension d'attestation CE de type a été délivrée (changement de lieu, changement de raison sociale du fabricant, extrait de certificat d'assurance qualité ...).

Cette attestation comporte 3 pages numérotées 1/3, 2/3, 3/3.